



## Commune de Morrens

### Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

#### A. Renseignement généraux

##### Propriétaire(s)

Nom : Mottaz Prénom : Yannick  
 Parcelle : 694 Adresse : Ch. du Vieux Moulin 2  
 Téléphone : +41 76 412 59 29 Mail : sturbike@bluewin.ch

#### B. Description de l'ouvrage

Cabanon de jardin (surface exacte restant à définir mais n'excédant pas 15m<sup>2</sup>)

#### C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

#### D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Morrens, le Date : 18.03.2026


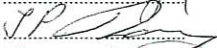
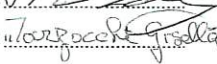
Signature(s) : 

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature(s) : \_\_\_\_\_

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: <u>151</u>	Nom et prénom: <u>Melon Johan</u>	Signature(s): 
Parcelle n°: <u>134</u>	Nom et prénom: <u>Raemy Jean-Paul</u>	Signature(s): 
Parcelle n°: <u>136</u>	Nom et prénom: <u>Marzocchi Gisella</u>	Signature(s): 
Parcelle n°: _____	Nom et prénom: _____	Signature(s): _____

#### E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 14.04.2026 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 20.04.2026 au 09.05.2026

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité  
 Le Syndic  La Secrétaire

Prix de l'autorisation : CHF 50.-